Le financement
DE NOS FORMATIONS

Des modes de financements adaptés à votre besoin ! Pôle-Emploi, OPCO, AIF,...

Accueil / Formations / Le financement de nos formations

Que vous soyez salarié d'une entreprise, demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, chef d'entreprise ou un indépendant vous disposez d'un droit à la formation.

De nombreux dispositifs existent en France pour financer jusqu'à 100% des coûts de formations. Vous souhaitez suivre une formation, n'hésitez pas à contacter notre service pédagogique.

Nos experts en financement vous accompagnent tout au long de votre projet : Définition du plan pédagogique de formation, élaboration de la convention de formation, élaboration du devis…

Nos conseillers maîtrisent parfaitement les différentes modalités de financement ce qui leur ont permis de trouver des solutions pour que vos demandes de financement soit prises en charge intégralement ou en partie.

Bénéficiez dès maintenant d'un accompagnement dans votre projet de formation en demandant directement conseil à nos experts pour un accompagnement personnalisé !

- Si vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés, vous pouvez bénéficier du financement de vos projets de formation par votre OPCO.
- Attention : une demande de financement de formation n'est pas obligatoirement d'acceptation automatique
- Toute demande de prise en charge est soumise à la validation de l'organisme financeur.

- En tant que demandeur d'emploi vous avez le droit de suivre une formation.
- Il vous faut avant toute demande d'inscription faire valider votre projet de formation par votre conseiller Pôle Emploi avant tout financement possible par Pôle Emploi.
- Votre souhait de formation doit être cohérent et pertinent avec votre projet de reprise d'emploi ou d'activité.
- Votre conseiller Pôle Emploi validera votre projet au regard du contenu, des coûts pédagogiques, et de la durée de l'action de formation, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi.
- Afin de pouvoir élaborer un devis AIF qui sera directement transmis sur votre Espace Pôle emploi, contactez-nous en indiquant :
    - la formation souhaitée,
    - votre numéro d'allocataire,
    - vos coordonnées téléphonique et e-mail,
    - votre zone géographique.

Il existe trois Fonds Investissement Formation dédiés aux auto-entrepreneurs, classés en fonction de l'activité exercée par l'auto-entrepreneur.

- **L'AGEFICE** est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services. Son objectif est d'assurer le financement des formations pour les chefs d'entreprise, les dirigeants non-salariés et leurs conjoints collaborateurs. Formulaire de prise en charge
- **Le FIF PL** est un fonds d'assurance formation créé à l'initiative de l'UNAPL. Il s'adresse donc à tous les travailleurs indépendants qui agissent en entreprise individuelle ou tant que gérant majoritaire, et qui sont membres des professions libérales. Procédure de prise en charge
- **Le FAFCEA** apporte son aide aux chefs d'entreprises exerçant une activité artisanale. Elle a pour objectif d'organiser et promouvoir la formation professionnelle continue de ses ressortissants. Il faut s'adresser à elle si vous êtes artisan établi. Formulaire de prise en charge

Les OPACIF gèrent les fonds destinés à financer :

- Les formations en Congé Individuel de Formation (C.I.F)
- Les Congés bilans de compétences

- Les Congés V.A.E (Validation des Acquis d’Expérience).

Ces fonds sont destinés aux salariés en activité du secteur privé qui relèvent d’un OPACIF donné, qui leur en font directement la demande et qui répondent aux conditions requises. (Votre service ressources humaines ou le comptable de votre entreprise vous indiquera l’OPACIF dont vous dépendez).

Pour que votre prise en charge soit acceptée, vous devez remplir un dossier de demande de prise en charge d’une formation parfaitement argumenté et répondre à certaines conditions et priorités.

Liste des OPACIF

- **FONGECIF** (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation)
- **Afdas** (OPCO et Opacif des branches de la culture, de la communication, des médias et des loisirs) – Assurance Formation des Activités du Spectacle AGECIF CAMA (Association de Gestion paritaire du Congé Individuel de Formation du Crédit Agricole et de la Mutualité Agricole)
- **FAFSEA** (Fond national d’assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles)
- **FAF TT** (Fonds d’Assurances Formation du Travail Temporaire)
- **UNAGECIF** (association gestionnaire des Congés Individuels de Formation des personnels des Industries Électriques et Gazières, de la SNCF, de la RATP ou encore de la Banque de France)
- **UNIFAF** (fonds d’assurance formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale)
- **UNIFORMATION** : OPACIF des entreprises de l’économie sociale (secteurs coopératif, mutualiste, associatif), habitat et lien social, organismes du régime général de Sécurité sociale.

Les entreprises prennent des dispositions pour assurer la formation continue de leur salarié dans la majeure partie des cas.

Votre entreprise peut avoir mis en place un fonds de formation, c’est-à-dire un budget que l’entreprise alloue à la formation des employés.

L’entreprise peut utiliser ses fonds propres pour abonder les demandes de formations internes. Il faudra pour cela vous orienter vers la personne chargée de la formation dans l’entreprise (DRH, Responsable du personnel, dirigeant,
…)JTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJyb3clMjBwYjM1JTIwZm9ybWF0aW9uX2hlYWQzJTIwcGFnZV90aXRsZSUyMiUzRSUwQSUzQ2RpdiUyMGNsYXNzJTNEJTIybm9zX2Zvcm1hdGlvbiUyMiUzRSUwQSUyMCUyMCUyMCUyMCUzQ2RpdiUyMGNsYXNzJTNEJTIybm9zX2JveF9oZWFkJTIwcHJlc2VudGFpb25fc3RhdGljJTIwYmx1ZV9wcmVzZW50YXRpb24lMjBibHVlX2Zvcm1hdGlvbiUyMiUzRSUwQSUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUzQ2gyJTNFJTBBJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJoZWFkaW5nX3dyYXAlMjIlM0UlMEElMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlM0NzcGFuJTIwY2xhc3MlM0QlMjJoMSUyMGJveF9iaGVhZGluZyUyMiUzRSUyME1vZGFsaXQlQzMlQTlzJTIwZCUyN2FjYyVDMyVBOHMlM0MlMkZzcGFuJTNFJTBBJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTNDJTJGZGl2JTNFJTBBJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJoZWFkaW5nX3dyYXAlMjIlM0UlMEElMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlM0NkaXYlMjBjbGFzcyUzRCUyMmhlYWRpbmdfd3JhcCUyMiUzRSUzQ3NwYW4lMjBjbGFzcyUzRCUyMmgxJTIwYm94X2hlYWRpbmclMjIlM0VhdXglMjBmb3JtYXRpb25zJTIwRXhwZXJ0aXNtZSUzQyUyRnNwYW4lM0UlM0MlMkZkaXYlM0UlMEElMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlM0MlMkZkaXYlM0UlMEElMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlM0MlMkZoMiUzRSUwQSUyMCUyMCUyMCUyMCUzQyUyRmRpdiUzRSUwQSUzQyUyRmRpdiUzRSUwQSUzQyUyRmRpdiUzRQ==

L’accès à l’offre de formations digitale peux être initié soit :

- par l’employeur ou le responsable RH de l’entreprise,
- à l’initiative du salarié avec l’accord de son employeur,
- à l’initiative propre du salarié,
- à l’initiative d’un demandeur d’emploi par le biais de ses échanges avec son conseiller Pôle Emploi.
- à l’initiative d’un micro-entrepreneur/autoentrepreneur, indépendant

À chaque demande de formation réalisée en renvoyant le formulaire d’inscription :

- Notre service formation établi un devis.
- Après acceptation du devis par le commanditaire, le stagiaire se verra proposé un rendez-vous téléphonique ou visioconférence avec le référent pédagogique afin d’établir une formation personnalisée qui prend en compte les attentes, les préférences et les contraintes du stagiaire.

Lors de cet entretien, les modalités de déroulement de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les

compétences acquises, les sources de financement, etc…, sont précisés.

Le Plan pédagogique de la formation est ensuite complété et transmis avec le programme adapté.

L’organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec notre service formation et le commanditaire.

Le délai d’accès aux formations, tient compte de ces différentes formalités afin d’être accessible dans un temps minimum d’un mois avant le début de l’action.

Toutes nos formations sont accessibles et adaptables aux personnes en situation de handicap et nous veillons au respect des conditions d’accueil.
De plus, tous nos formateurs/intervenants y sont sensibilisés.

Contact Référent handicap : Laurent Rignault – laurent@expertisme.com

JTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJyb3clMjBwdDM1JTIwZXhwLWN0YSUyMGRlbm9zZm9ybWF0aW9uX3RpdGxlJTIyJTNF
JTBBJTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJub3NfYm94X2hlYWQlMjIlM0UlMEElMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlM0NoMiU
zRSUwQSUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUzQ2RpdiUy
MGNsYXNzJTNEJTIyYm94X2JoZWFkaW5nJTIwaDElMjIlM0UlM0NzcGFuJTIwY2xhc3MlM0QlMjJib3hfYmhlYWRpbmdfcHJ
lZml4JTIyJTNFJTNDJTJGc3BhbiUzRVZvdHJlJTIwcGFyY291cnMlMjBkZSUyMGZvcm1hdGlvbiUyMCUzQyUyRmRpdiUzRS
UwQSUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUzQ2RpdiUyMG
NsYXNzJTNEJTIyaGVhZGluZ193cmFwJTIyJTNFJTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJib3hfaGVhZGluZyUyMGgxJTIyJTNFJUM
zJTg5dGFwZSUyMHBhciUyMCVDMyU4OXRhcGUlM0MlMkZkaXYlM0UlMjAlM0MlMkZkaXYlM0UlMEElMjAlMjAlMjAlMjAl
MjAlMjAlMjAlMjAlM0MlMkZoMiUzRSUwQSUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUyMCUzQyUyRmRpdiUzRSUwQS
UzQyUyRmRpdiUzRQ==JTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJ2Y19idG4zLWNvbnRhaW5lciUyMGV4cC1jdGEtYnRuJTIwYn
RuJTIwYnRuX3doaXRlJTIwY2FsbHRvYWN0JTIwdmNfYnRuMy1jZW50ZXIlMjIlM0UlM0NhJTIwc3R5bGUlM0QlMjJiYWNrZ
3JvdW5kLWNvbG9yJTNBJTIzZWRlZGVkJTNCJTIwY29sb3IlM0ElMjM2NjY2NjYlM0IlMjIlMjBjbGFzcyUzRCUyMnZjX2dlbm
VyYWwlMjB2Y19idG4zJTIwdmNfYnRuMy1zaXplLXNtJTIwdmNfYnRuMy1zaGFwZS1yb3VuZGVkJTIwdmNfYnRuMy1zd
HlsZS1jdXN0b20lMjB2Y19idG4zLWljb24tcmlnaHQlMjIlMjBocmVmJTNEJTIyJTJGZG9jcy1mb3JtYXRpb25zJTJGcGFyY29
1cnMtZXRhcGUtcGFyLWV0YXBlLUV4cGVydGlzbWUucGRmJTIyJTIwdGl0bGUlM0QlMjIlMjIlM0VEJUMzJUE5Y291dnJlei1
sZSUyMCUzQ2klMjBjbGFzcyUzRCUyMnZjX2J0bjMtaWNvbiUyMGJpJTIwYmktYXJyb3ctcmlnaHQlMjIlM0UlM0MlMkZpJT
NFJTNDJTJGYSUzRSUzQyUyRmRpdiUzRQ==JTNDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJyb3clMjBwdDM1JTIwZGVub3Nmb3JtYX
Rpb25fdGl0bGUlMjIlM0UlMEElM0NkaXYlMjBjbGFzcyUzRCUyMm5vc19ib3hfaGVhZCUyMiUzRSUwQSUyMCUyMCUyM
CUyMCUyMCUyMCUyMCUzQ2gyJTNFJTBBJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJT
NDZGl2JTIwY2xhc3MlM0QlMjJib3hfYmhlYWRpbmclMjBoMSUyMGVwc3ZnJTIyJTNFJTNDc3BhbiUyMGNsYXNzJTNEJTIy
Ym94X2JoZWFkaW5nX3ByZWZpeCUyMiUzRSUzQyUyRnNwYW4lM0UlMjBMRVMlMjAlM0MlMkZkaXYlM0UlMEElMjAlM
jAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlMjAlM0NkaXYlMjBjbGFzcyUzRCUyMmhlYWRpbmdfd3JhcC
UyMiUzRSUzQ2RpdiUyMGNsYXNzJTNEJTIyYm94X2hlYWRpbmclMjBoMSUyMGVwc3ZnJTIyJTNFYXZhbnRhZ2VzJTNDJT
JGZGl2JTNFJTIwJTNDJTJGZGl2JTNFJTBBJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTIwJTNDJTJGaDIlM0UlMEElMjAlMjAlMjAlMjAlMjAl
MjAlMjAlMjAlM0MlMkZkaXYlM0UlMEElM0MlMkZkaXYlM0U=

NOTRE MÉTHODOLOGIE

Nous nous appuyons sur des techniques pédagogiques acquises grâce à 10 ans de formations et d’expérience dans nos domaines technologiques et avec des outils que nous utilisons au quotidien. Notre but est de réaliser un transfert de compétences avec nos stagiaires et ainsi permettre une mise en œuvre opérationnelle sur leur activité dès la fin de la formation.

CERTIFICATION QUALIOPI

Depuis Septembre 2020, **Expertisme** arbore la Certification Qualiopi. Nous répondons ainsi aux récents critères qualités imposés par le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 à tout organisme de formation souhaitant perdurer. Ainsi nous nous adaptons mieux à chacun de nos stagiaires en les accompagnant, et en prenant compte de leurs appréciations.

DES CONTENUS SUR MESURE

Que votre formation soit dans un cadre individuel ou intra-entreprise, nous créons leurs contenus sur mesure en fonction de vos attentes et des objectifs fixés. Nous sommes pragmatiques en vous proposant un transfert de compétences qui vous rende très rapidement opérationnel.

LIEUX DE FORMATION

Nous sommes présents au plan national ! Et nous venons vous rejoindre partout en France dans votre entreprise ou dans nos 20 centres de formation : Angers, Aix-en-Provence, Besançon, Bordeaux, Bourges, Chartres, Laval, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Dijon, Tours, Troyes

SATISFACTION

Chez **Expertisme**, la satisfaction de nos clients et primordiale, nous y prêtons une très grande attention. C’est la raison pour laquelle Expertisme compte pour l’année 2021, une satisfaction de 98 % de ses stagiaires et clients.

ACCÈS HANDICAP

Chez **Expertisme**, nous accompagnons la différence ! Toute demande spécifique à l'accessibilité de la formation par des personnes handicapées donnera lieu à une attention particulière et le cas échant une adaptation des moyens de la formation.

AUDIT GRATUIT

Nos Formateurs Experts métiers réalisent un Audit GRATUIT de vos actions mises en œuvre avant la formation et définissent un plan d'action personnalisé qui sera intégré à votre plan pédagogique de formation sur mesure. Cet Audit est proposé sur certaines formations permettant une étude de votre écosystème existant.

DES DATES FLEXIBLES

Nos formations sont réalisables aux dates de votre choix ! Une fois votre module de formation choisi, vous proposez 3 dates au choix. Nos formateurs s'adaptent à vos besoins et contraintes et vous confirment la date souhaitée lors du rendez-vous pédagogique.

Contactez-nous pour votre formation !

CONTACTEZ-NOUS !